

« **La santé des prisonniers vaudois se dégrade** ». Le Service cantonal de médecine et de psychiatrie pénitentiaire (SMPP), sur la base des relevés des diagnostics effectués, indique une augmentation des troubles somatiques et psychiques chez les détenus vaudois, dont la santé se détériore.

Dans un article très documenté, le quotidien 24 Heures fait le point de la situation en matière de santé des détenu.es. Il relève tout d'abord que le canton de Vaud ne dispose toujours pas d'une prison médicalisée alors qu'un hôpital carcéral à Bochuz avait été promis, puis abandonné. Des lieux de soin existent à La Tuillière, à la Croisée, à Bochuz, ou alors à l'hôpital de Cery et à Curabilis. Les troubles psychiatriques sont sur-représentés en milieu carcéral, et on signale des cas complexes de polymorbidité. Les pathologies somatiques sont également en augmentation. Ce qui retient l'attention, c'est que l'augmentation de ces pathologies s'explique notamment par l'accroissement du nombre de détenus de plus de 60 ans, de même, ou à cause de l'augmentation, sur le long terme de patients sous mesure thérapeutique. Certes, l'équipe du SMPP s'est étoffée, mais pour son directeur, Didier Delessert, ce n'est pas son activisme qui explique l'augmentation des cas suivis. Il estime que l'augmentation du nombre de places en détention a entraîné une hausse du nombre de cas sous mesures pénales, avec des cas psychiatriques de plus en plus complexes. Une fois de plus revient la mention des mesures thérapeutiques, article 59 CP, comme problème difficile, nécessitant des réflexions conduites d'entente avec le Service pénitentiaire. Le but est « la construction de l'établissement de réinsertion sécurisée sur le site de Cery, qui permettra de prendre en charge les patients concernés par le petit internement (art. 59) ».

L'autre problème concerne les détenus sous mesure d'internement. « Cela reste un frémissement pour l'instant, mais après des dizaines d'années de hausse continue, la baisse mérite d'être signalée », estime le quotidien. Selon un document interne à l'administration, le nombre de personnes concernées est passé de 150 à 140 à fin 2022, puis à 125 en 2012. « En résumé, il y a plus de sorties que de rentrées », conclut le SPEN. Le système des « mesures » (internement et mesure thérapeutique) pose problème à cause du manque de structures de soin spécialisées. « Enfermés dans un centre de détention ordinaire en attendant de trouver un foyer adéquat, ces prisonniers - actuellement une soixantaine dans le canton - peuvent végéter des mois, voire des années, dans un régime pénitentiaire peu médicalisé avant d'être aiguillés vers la bonne destination ».

Il y a longtemps qu'Infoprison en parle et s'en inquiète ! Par exemple, voir [Peines, mesures thérapeutiques, internement : quand les calculs s'embrouillent](#) (bulletin 16).

Sources : 24 Heures ; 27.01.23 ; Romaric Haddou et Dominique Botti.